

Province de Québec
Municipalité du Canton Ham-Nord

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 2 décembre 2014, à la salle du Conseil, située au 287, 1^{re} Avenue à Ham-Nord, à 17h30.

Sont présents : le maire, François Marcotte et les conseillers(e) :

Benoît Couture Manon Côté
Rémi Beauchesne

Sont absents : les conseillers Steve Leblanc, Dominic Lapointe et Gilles Gauvreau

Les membres présents forment le quorum.

2014-12-195 Refinancement du prêt relatif au règlement 388(391) -
Acceptation de l'offre de financement

IL EST PROPOSÉ PAR: **RÉMI BEAUCHESNE**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE la Municipalité du Canton de Ham-Nord accepte l'offre qui lui est faite de **Financière Banque Nationale Inc.** pour son emprunt par billets en date du 9 décembre 2014 au montant de 288 700 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 388(391). Ce billet est émis au prix de 98.33 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

| | | |
|-------------------|---------------|------------------------|
| 25 600 \$ | 1.95 % | 9 décembre 2015 |
| 26 300 \$ | 2.10 % | 9 décembre 2016 |
| 26 900 \$ | 2.25 % | 9 décembre 2017 |
| 27 700 \$ | 2.40 % | 9 décembre 2018 |
| 182 200 \$ | 2.55 % | 9 décembre 2019 |

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

2014-12-196 Emprunt de 288,700\$ par billets relatif au règlement
388(391)

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du Canton de Ham-Nord souhaite emprunter par billet un montant total de 288 700 \$:

| Règlements d'emprunt n° | Pour un montant de \$ |
|--------------------------------|------------------------------|
| 388(391) | 288 700 \$ |

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR: **RÉMI BEAUCHESNE**
et résolu à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 288 700 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 388(391) soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 9 décembre 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

| | |
|-------------|-----------------------------------|
| 2015 | 25 600 \$ |
| 2016 | 26 300 \$ |
| 2017 | 26 900 \$ |
| 2018 | 27 700 \$ |
| 2019 | 28 400 \$(à payer en 2019) |
| 2019 | 153 800 \$ (à renouveler) |

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité du Canton de Ham-Nord émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 9 décembre 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 388(391), chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

François Marcotte, maire

Mathieu Couture, Directeur général et
secrétaire-trésorier